

Chapitre IV : Dispositions diverses et finales

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	09/05/2014
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	DEVK1329895D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSC TA000028907482

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] L'ouvrier intégré dans un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale conserve à titre personnel le bénéfice de l'allocation spécifique de cessation anticipée d'activité prévue par le décret du [...] Par dérogation aux dispositions de l'article 7 du même décret, l'allocation spécifique est versée, selon les modalités calendaires fixées par cet article, par le ministère de l'écologie, du développement [...]

[...] son suppléant également membre du Conseil d'Etat ; 2° Du directeur général des collectivités locales, ou de son représentant ; 3° Du directeur des ressources humaines auprès du ministre chargé du développement [...] Les membres mentionnés au 5° sont nommés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du développement durable, sur proposition de l'Assemblée des départements [...]

[...] — La composition du dossier au vu duquel la commission nationale de classement se prononce est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales, du ministre chargé du développement [...] II. — Le règlement intérieur de la commission nationale de classement est fixé par arrêté du ministre chargé du développement durable, sur proposition de son président, après consultation de la commission [...]

[...]le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Vu la loi n° 83-634[...]

RÉFÉRENCE

DECRET DEVK1329895D du 9 mai 2014, « Chapitre IV : Dispositions diverses et finales ».
Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSCTA000028907482>
(consulté le 29 août 2026).